

2. Oui. Creston—Colombie-Britannique (par l'intermédiaire des responsables de la faune dans la vallée Creston). Webb—Saskatchewan et prix des entrées. Wye—Travail fait par des bénévoles et prix des entrées. Cap Tourmente—Prix des entrées. Percé—Province de Québec.

3. En ce qui concerne les prévisions budgétaires suivantes, il s'agit de fonds fédéraux seulement.

Année financière	1984-1985	1985-1986	1986-1987 (chiffres approximatifs)
Creston	\$ 133,000	\$ 25,000	\$ 25,000
Webb	\$ 217,000	\$ 90,000	\$ 100,000
Wye	\$ 282,000	\$ 423,000 ¹	\$ 160,000 ²
Cap Tourmente	\$ 185,000	jusqu'à concurrence de \$ 85,000 ³	\$ 12,000
Percé	\$ 158,000	\$ 3,000	s/o

Légende

1. Comprend \$ 200,000 (subvention) et \$ 175,000 (prêt)
2. Comprend \$ 125,000 (prêt)
3. Comprend prêt jusqu'à concurrence de \$ 73,000

4. Le nombre d'employés fédéraux est indiqué dans le tableau suivant:

Année financière	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Creston	7	aucun	aucun
Webb	12	aucun	aucun
Wye	16	2 *	1 *
Cap Tourmente	10	aucun	aucun
Percé	9	3 *	3 *

*En 1985-1986, le ministère de l'Environnement a affecté ces employés aux Centres de Wye et de Percé, afin de fournir de l'expertise et des connaissances spécialisées à ces deux centres. Le ministère s'est fait rembourser les salaires de ces personnes pendant la période d'affectation. Il en sera de même pendant l'année financière 1986-1987.

5. Le ministère fédéral de l'Environnement ne dispose d'aucun renseignement concernant les bénévoles qui ont travaillé aux centres en 1984-1985. En outre, le ministère n'a pas de renseignements sur le nombre de bénévoles qui pourront travailler aux centres en 1985-1986 et en 1986-1987.

INDEMNITÉS ACCORDÉES À L'HONORABLE JEAN MARCHAND

Question n° 532—M. Blaikie:

A-t-on versé des indemnités à l'honorable Jean Marchand lorsqu'on a mis fin à son emploi comme président de la Commission canadienne des transports et, dans l'affirmative, quels étaient a) le montant de tout règlement en espèces, b) l'échéance et le montant de toute indemnité subséquente en espèce payée ou payable en vertu de l'entente en cause, c) la nature et la valeur de toute indemnité non monétaire convenue?

Questions au Feuilleton

Hon. Don Mazankowski (Ministre des Transports): La Commission canadienne des transports a été avisée que le Conseil du Trésor n'a pas l'habitude de divulguer les détails entourant le paiement d'une indemnité de départ. C'est cependant la politique du Conseil du Trésor de ne pas effectuer un paiement d'une indemnité de départ qui excède un montant correspondant à deux années de salaire; le montant précis étant appelé à varier selon les circonstances de départ, l'âge de l'individu et les difficultés qu'il peut rencontrer à se trouver un nouvel emploi. Chaque cas est soumis au Conseil du Trésor.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si les questions n° 508 et 531 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que les questions n° 508 et 531 soient réputées transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES CRÉDITS AFFECTÉS À LA RECHERCHE AVICOLE

Question n° 508—M. Althouse:

1. En a) 1982-1983, b) 1983-1984, c) 1984-1985, d) 1985-1986, combien a-t-on affecté à la recherche avicole aux établissements de (i) Kentville (N.-E.) (ii) Agassiz (C.-B.) (iii) Ottawa (Ont.) du ministère de l'Agriculture?

2. Dans chaque cas, combien d'argent a) a été fourni par (i) le gouvernement fédéral (ii) les gouvernements provinciaux (iii) le secteur privé, b) est prévu par chaque secteur en 1986-1987?

3. (1) En a) 1982-1983, b) 1983-1984, c) 1984-1985, d) 1985-1986, quel effectif (i) professionnel (ii) non professionnel a-t-on affecté à la recherche avicole dans chacun des trois établissements susmentionnés?

3. (2) Quel effectif a) professionnel b) non professionnel a-t-on prévu pour 1986-1987?

4. (1) En a) 1982-1983, b) 1983-1984, c) 1984-1985, d) 1985-1986, quels projets de recherche avicole a-t-on complétés?

4. (2) Quels projets sont a) présentement en cours, b) prévus à chacun des établissements en 1986-1987?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir au cours des cinq prochaines années l'effectif professionnel et non professionnel actuel à chacun des établissements de recherche avicole à Kentville (N.-E.), Agassiz (C.-B.) et Ottawa (Ont.)?

(Le document est déposé.)

LES ENTENTES CONCLUES AVEC DES CABINETS DE COMPTABLES AGRÉÉS

Question n° 531—M. Boudria:

Entre le 17 septembre 1984 et le 31 décembre 1985, combien de marchés ou d'ententes le gouvernement a-t-il conclus avec des cabinets de comptables agréés et, dans chaque cas, quelles étaient a) la raison sociale du cabinet, b) la durée de l'entente, c) le coût total?